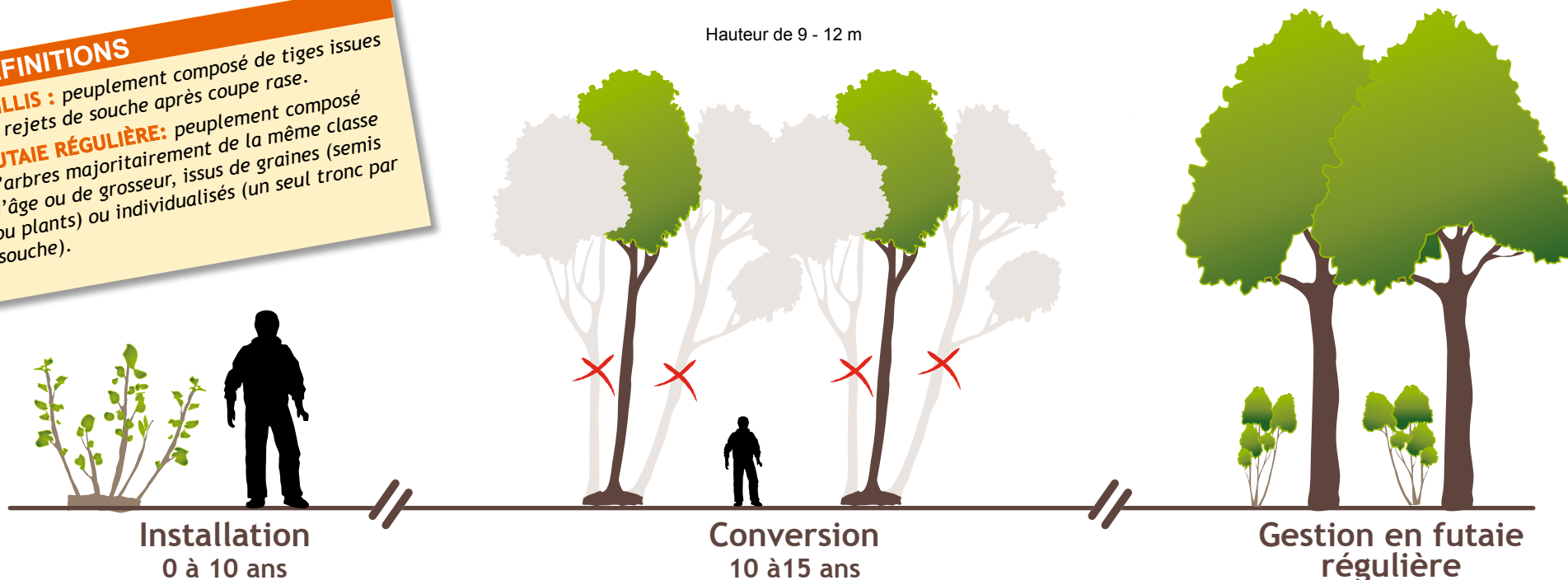


Conversion d'un taillis de châtaignier vers la futaie régulière

NON APPLICABLE aux taillis de châtaigniers
agés de plus de 15 ans
n'ayant jamais été éclaircis.

DÉFINITIONS

TAILLIS : peuplement composé de tiges issues de rejets de souche après coupe rase.
FUTAIE RÉGULIÈRE : peuplement composé d'arbres majoritairement de la même classe d'âge ou de grosseur, issus de graines (semis ou plants) ou individualisés (un seul tronc par souche).



Objectif

Éclaircir pour orienter le peuplement vers la futaie régulière de châtaigniers.

Éclaircir pour obtenir un peuplement régulier comportant 150 à 300 châtaigniers de qualité bien répartis par hectare.

Actions recommandées

Voir au dos

1

2

3

Actions Biodiversité

Etudier le milieu pour préparer une exploitation respectueuse de l'environnement.
Éviter les coupes rases de plus de 4 ha.

Conversion d'un taillis de châtaignier vers la futaie régulière

Conversion

Actions recommandées

2



Gestion en futaie régulière

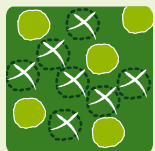
3



1^{ère} éclaircie

8 à 15 ans

Hauteur des perches dominantes comprise entre 9 m et 12 m, accroissement moyen en circonférence des tiges dominantes supérieur à 2,7 cm par an.



- **Densité après coupe :**
400 et 700 tiges par hectare. (correspond en général à une exploitation ne laissant qu'une tige dominante par souche)

2^e éclaircie

15 à 20 ans

Hauteur des arbres dominants : 15 à 18 m
Eclaircie par prélèvement de 50 à 60% des tiges au profit des arbres dominants les mieux conformés.



- **Densité après coupe :**
150 à 300 tiges par hectare.

Renouvellement - Diamètre moyen supérieur à 30 cm

Ensouchement de bonne qualité : Reconduire le système à partir des rejets.

Ensouchement de mauvaise qualité, renouvellement par :

Régénération naturelle :

- Coupe rase
- Dévitaliser les souches (avec un produit homologué)
- Plantations dans les trouées de plus de 5 ares.

Plantation :

- Coupe rase
- Dévitaliser les souches (avec un produit homologué)
- Reboiser en châtaigniers, densité minimale : 1 000 plants par hectare.
- Protéger les plants contre les dégâts de gibier.

Mon taillis peut-il devenir une futaie de châtaignier de qualité ?

CONSEIL PLUS

Organiser un cloisonnement régulier du peuplement pour faciliter le débardage.

CONSEIL PLUS

Veiller à la bonne exécution des chantiers, notamment pour la protection des sols et des eaux en s'appuyant sur le cahier des charges de l'exploitation forestière de PEFC.

À adapter en fonction des conditions stationnelles

NON APPLICABLE au taillis de châtaigniers âgés de plus de 15 ans n'ayant jamais été éclairci.